

Index Egalite Femmes / Hommes

Odalys Résidences, toujours acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle

92/100

Selon la loi dite « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Odalys Vacances et Odalys Campus d'atteindre sur l'année 2024 le score de **92 POINTS SUR 100** (même note qu'en 2023) **ce qui les situe au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.**

*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : **37/40**
- Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes : **20/20**
- Accès aux promotions entre les femmes et les hommes : **15/15**
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : **15/15**
- Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : **5/10**

Odalys Odalys
VACANCES CAMPUS

INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES

Flower, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle



flower
campings

100/100

Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Flower Exploitation Campings d'atteindre sur l'année 2024 le score de **100 POINTS SUR 100** (au lieu de 99/100 en 2023) et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

**L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :*

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes **40/40**
- Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes : **35/35**
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : **15/15**
- Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : **10/10**

Total des indicateurs calculables **100/100**

INDEX (sur 100 points) **100/100**

INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES

Odalys City, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle

90/100

Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Odalys City d'atteindre sur 2024 le score de **90 POINTS SUR 100** (au lieu de 94/100 en 2023) ce qui nous situe encore au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes	40/40
Écarts d'augmentations individuelles	20/20
Écarts de promotions	5/15
Accès aux augmentations au retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10

Odalys
CITY